

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024

REGATE ESPOIRS SNO 2, DELOCALISEE à PREFAILLES Grade 5B SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST 18 juin 2022

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante avant le **lundi 13 juin 2022**.

<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-espoirs-sno-2-delocalisee-a-prefailles-420-ilca-4-6-et-7-grade-5b>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-espoirs-sno-2-delocalisee-a-prefailles-420-ilca-4-6-et-7-grade-5b>

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe : **420, ILCA 4. 6. 7.**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FF Voile :
 - Soit la licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur lien suivant :

https://sno.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=116126&controle=7fbb1545

Ne pas vous inscrire en inter séries (IND)

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir tableau ci-dessous

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 13 JUIN 2022 MINUIT	Droits A PARTIR 14 JUIN 2022
420 ILCA 4. 6. 7.	10€ PAR PERSONNE	14 € PAR PERSONNE

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	A
18 JUIN 2022	9h	10h

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : sans objet

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
420 ILCA 4. 6 7	Courses à suivre	s/objet	s/objet

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course du 18 JUIN 2022 est prévue à 11h

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement : sans objet.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle : sans objet

11 LIEU

11.1 L'Annexe 1 à l'AC *fournit* le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe 1 à l'AC *indique* l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Voir annexe

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : *système de points Minima*

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *pavillon jaune régates en noir*

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile

en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion du Club.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

LE SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tél : 02.40.50.81.51 OU info@snonantes.fr

Annexe 1: ZONE DE COURSES



ANNEXE PARCOURS

Ordre de passage des bouées : D 1 2 3 1 2 D A

Bouées à laisser bâbord

